



Nouméa, le 07 mars 2013

A  
Mesdames et Messieurs les professeurs  
d'EPS.

s/c Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement.

Inspection Pédagogique  
du 2<sup>nd</sup> degré

VR/IPR/LA

n° 3211/2013-0153

Affaire suivie par  
Lionel AMATTE  
Eric REUILLARD  
Chargés de mission  
d'inspection  
Éducation Physique et  
Sportive

Bureau 105  
Téléphone  
(687) 26 62 21  
Fax  
(687) 26 62 07  
Mél.

Inspection.eps@ac-noumea.nc

1, avenue des  
Frères Carcopino  
Immeuble Flize  
BP G4  
98848 Nouméa Cedex

<http://www.ac-noumea.nc>

## Lettre de rentrée aux enseignants d'EPS de la Nouvelle-Calédonie Année scolaire 2013.

Chaque nouvelle rentrée est pour l'inspection pédagogique une occasion de communiquer avec l'ensemble des enseignants de la Nouvelle-Calédonie.

Le premier message que nous voudrions délivrer, s'adresse aux nouveaux arrivants sur le territoire. Nous leur souhaitons la bienvenue, et nous formulons pour eux, dans l'exercice de leur métier de professeur d'EPS beaucoup d'envie, de passion, de bonheur et de réussite.

Bien évidemment, cette joie d'enseigner se travaille, se cultive. La découverte d'un nouveau contexte professionnel s'apprivoise.

Nous voulons ici inviter les nouveaux collègues à prendre connaissance de la dernière lettre de rentrée 2012, qui trace les grandes orientations de la politique éducative de l'éducation physique et sportive en Nouvelle-Calédonie (accessible à l'adresse : [www.ac-noumea.nc/eps/spip.php?article25](http://www.ac-noumea.nc/eps/spip.php?article25)).

Transformer les conduites des élèves, tant sur les plans moteurs, méthodologiques ou sociaux, est un devoir de chaque enseignant dans toutes ses interventions.

L'équipe resserrée de l'inspection pédagogique y veille, et offre toute son énergie et son aide à l'intégration de cette finalité à chacun d'entre vous.

Faire des apprentissages l'objet même de son métier est un "challenge" ô combien passionnant !

Le deuxième message est destiné cette fois-ci à tous les enseignants d'EPS en charge de la jeunesse calédonienne.

Nous ne voulons pas faire un exercice redondant sur la présentation de la politique académique. Chacun de vous aura bien perçu la volonté de l'inspection pédagogique de faire de notre discipline une vraie discipline d'enseignement reconnue et respectée dans tous les établissements de la Nouvelle-Calédonie.

Cette conquête, vous le savez tous, est longue, difficile et ne s'impose que lorsque travail, compréhension, pugnacité, échange, partage, engagement sont fondus dans l'éthique professionnelle de chacun d'entre vous.

"Plus on a de science, et plus on a de peine", disait un auteur américain. Acceptons "la peine" pour le plus grand bien de nos élèves.

Chaque année scolaire apporte aussi son lot de changements. L'évolution est à ce prix. Voici, dans les lignes qui suivent un rappel de ces nouveautés pour l'année scolaire 2012-2013.



## **PROGRAMMES → PROJETS**

La discipline est depuis cette année dotée d'un ensemble programmes/certifications qui s'articule sur l'ensemble du cursus de l'élève.

Les programmes nationaux et les modalités de certifications proposées doivent ainsi permettre, à toutes les équipes EPS du territoire, de construire et de proposer un projet pédagogique disciplinaire clair et précis qui formalise les objectifs, les contenus et les protocoles de certification.

Les caractéristiques particulières, ou les contextes d'intervention propres à chacun des établissements, doivent être le socle sur lequel le projet doit s'appuyer. Section sportive, option facultative, projets culturels sont autant de choix à opérer pour la réussite du plus grand nombre de vos élèves pour accompagner leur scolarité.

Pour aider chacune des équipes pédagogiques, nous mettons à votre disposition un document de pilotage et de coordination à l'adresse :

<http://www.ac-noumea.nc/eps/spip.php?article117>

Au regard de ces dernières évolutions, les projets pédagogiques doivent être réactualisés, une copie doit être envoyée à l'Inspection Pédagogique.

## **EXAMENS**

L'année 2013 marque l'avènement des nouvelles modalités d'évaluation au DNB pour les élèves de collège. C'est aussi la réécriture de certains protocoles d'épreuves pour le baccalauréat général et technique.

Un courrier spécifique vous est parvenu dans chacun des établissements, une grande attention doit être portée dans l'application rigoureuse des textes de référence pour que chacun des élèves de la Nouvelle-Calédonie puisse bénéficier de la plus grande équité dans la certification en EPS.

Le site académique met à votre disposition tous les éléments de compréhension pour ces nouvelles modalités.

- Pour le collège : <http://www.ac-noumea.nc/eps/spip.php?article38> et <http://www.ac-noumea.nc/eps/spip.php?article104>

Nous mettons également à votre disposition un logiciel de recueil des notes pour votre établissement.

- Pour le Lycée professionnel : <http://www.ac-noumea.nc/eps/spip.php?article112>

La rénovation de la voie professionnelle se poursuit cette année avec l'évaluation des CAP ADAL selon les mêmes modalités que les autres CAP de spécialités.

- Pour le Lycée général et technique : <http://www.ac-noumea.nc/eps/spip.php?article111>

Pour le lycée G/T, la nouveauté réside dans la nécessaire certification des élèves dans 3 activités relevant de 3 compétences propres distinctes. Les couples d'épreuves pour la certification ponctuelle obligatoire ont également évolué.

Dans tous les types d'établissements, nous insistons sur la nécessaire prise en compte des inaptitudes dans les protocoles de certification. Le contrôle adapté doit permettre à tous les élèves de montrer leurs compétences dans la pratique des activités physiques, sportives, artistiques et de développement.

## **PLAN DE FORMATION :**

- 1- La campagne du plan de formation 2013 sera prochainement ouverte sur GAÏA ([www.ac-noumea.nc](http://www.ac-noumea.nc)). Les stages prévus, sous réserve de mise en œuvre, sont :
  - Formation de formateurs et de tuteurs (public désigné).
  - Préparation au CAPEPS interne.
  - Efficacité professionnelle (public désigné).
  - Efficacité professionnelle et CP1-CP4.
  - Efficacité professionnelle et CP2.
  - Efficacité professionnelle et CP3.



- Efficacité professionnelle et CP5.
  - Formation des responsables de SSS, CHAM, Option (public désigné).
  - Groupe de réflexion EPS-NC.
- 3/4 2- Le déploiement des technologies de l'informatique et du numérique est une priorité académique. Les équipements doivent s'accompagner d'une formation des enseignants. Ainsi, toutes les formations inscrites au PAF 2013 intégreront cet élément de réflexion et de partage professionnel. Un appel à candidature en direction de l'ensemble des enseignants d'EPS du 2<sup>nd</sup> degré est lancé pour créer un « groupe TICE » au sein du groupe de réflexion académique. La volonté est de mettre en valeur les usages et l'intégration des TICE au sein des séquences d'enseignement. Vous pouvez retrouver cet appel à candidature sur le site académique : [www.ac-noumea.nc/eps/spip.php?article118](http://www.ac-noumea.nc/eps/spip.php?article118)
- 3- Le groupe de réflexion poursuit cette année son travail sur la proposition de protocoles certificatifs au DNB en relation avec la notion de compétence. Le travail doit s'étendre à la production des fiches relatives aux épreuves de la liste académique certificative aux baccalauréats, CAP et BEP. Tous les enseignants intéressés par ce travail collectif sont invités à envoyer un message de candidature à l'adresse : [inspection.eps@ac-noumea.nc](mailto:inspection.eps@ac-noumea.nc)

### **MEL ACADEMIQUE**

Depuis la rentrée scolaire 2012, chaque enseignant doit utiliser sa boîte professionnelle, l'ensemble des informations professionnelles y étant désormais envoyé. L'ensemble des procédures d'utilisation de cette boîte est consultable sur le site académique [www.ac-noumea.nc/eps](http://www.ac-noumea.nc/eps)

Toutes les correspondances avec l'Inspection Pédagogique doivent se réaliser au moyen de l'adresse : [inspection.eps@ac-noumea.nc](mailto:inspection.eps@ac-noumea.nc)

### **SPORT SCOLAIRE**

Le nouveau site académique de l'UNSS permet à tous les enseignants de trouver les informations relatives au fonctionnement de l'Association Sportive.  
[www.unss.nc](http://www.unss.nc)

### **LA CIRCULAIRE NATATION**

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences.

Le savoir-nager visé au dernier palier du socle commun est défini dans les programmes du collège par le « 1er degré du savoir-nager ». Il correspond à une maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé et doit être acquis dès la classe de 6<sup>ème</sup> et au plus tard en fin de 3<sup>ème</sup>.

Le B.O. n°28 du 14 juillet 2011 relatif à l'enseignement de la natation indique les modalités de mise en application.

**Les priorités suivantes doivent ainsi être respectées :**

- 1- accueil des groupes d'élèves non-nageurs de 6<sup>e</sup> ;
- 2- accueil des groupes d'élèves non-nageurs des autres niveaux de classe concernés par le socle commun (collège et LP) ;
- 3- accueil des classes de 6<sup>e</sup> (visant l'acquisition du niveau 1 de compétence) ;
- 4- accueil des autres classes de collège (visant l'acquisition du niveau 2 de compétence) ;
- 5- accueil des groupes « Option facultative EPS » des lycées ayant l'activité natation comme support de l'option ;
- 6- accueil des classes de lycées.



4 / 4

## **RAPPEL DES CONDITIONS D'INSPECTION**

Toutes les inspections se dérouleront sur le même schéma :

- L'observation effective de la leçon dure 55 minutes (à l'exception de quelques cas particuliers qui exigent des mises en place matérielles importantes).
- L'entretien avec l'enseignant a une durée de 1 heure.
- Tous les documents justificatifs du travail de l'enseignant doit être porté à la connaissance de l'inspecteur.

## **ORGANISATION DE L'INSPECTION PEDAGOGIQUE :**

L'Inspection Pédagogique, placée sous l'autorité de Monsieur le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, est sous la responsabilité de Monsieur Claude VOLANT IA/IPR d'EPS, en résidence en Polynésie, et en charge du Pacifique Sud avec une extension de compétences en Nouvelle-Calédonie.

Cette année deux chargés de mission aideront Monsieur VOLANT dans ses fonctions :

- Monsieur Lionel AMATTE en charge plus particulièrement des examens obligatoires, de l'enseignement exploratoire et de complément, du groupe de réflexion EPS-NC, de la mission TICE EPS, de l'accompagnement pédagogique des enseignants et des inspections et visites conseils.
- Monsieur Eric REUILLARD en charge du sport scolaire, des installations sportives, de la formation professionnelle continue, de l'accompagnement pédagogique des enseignants et des inspections et visites conseils.

## **CONCLUSION**

Par cette communication, l'Inspection Pédagogique veut créer les conditions d'un échange partagé et dynamique. Chacun dans la chaîne éducative a une place importante et un rôle fondamental.

Les enseignants, agents incontournables du dispositif, doivent avoir "une feuille de route " claire et précise. C'est une obligation pour avoir une harmonisation et une efficacité des pratiques professionnelles. Ce cadrage constitue une aide à ce projet.

Il nous reste à vous souhaiter une excellente année scolaire, et sachez que l'Inspection Pédagogique reste à votre écoute pour vous aider à construire de futurs citoyens.

Fait le 07 mars 2013

Claude VOLANT

L' IA-IPR EPS

Lionel AMATTE et Eric REUILLARD

Les chargés de mission d'inspection EPS.